

Le BASSIN de la TILLE: un territoire à enjeux sur le Bassin Rhône-Méditerranée

Présentation par Laurent TESSIER
Directeur de la Délégation Régionale de l'Agence de l'Eau RM&C

DCE et SDAGE

- **La DCE (déc 2000): une Directive Européenne qui a pour objectif le bon état de toutes les masses d'eau d'ici 2015 (sauf dérogations argumentées)**
- **Transposition en droit français avec la LEMA (30/12/2006) : Gestion par territoire hydrographique (depuis 1992)**
- **Le SDAGE : outil de planification de la politique de l'eau sur chaque bassin (RM). Le SDAGE 2010-2015 vaut plan de gestion et intègre les objectifs de la DCE. Il s'appuie sur un Programme de Mesures opérationnelles.**

Une cible commune

➡ Le bon état des milieux



Zone humide



Lac



Rivière



Lagune



Eau côtière



Eau souterraine



Gestion équilibrée

Usages humains
et économiques



Orientations Fondamentales du SDAGE

RM ➡ **8 orientations fondamentales**

OF1 - Prévention

OF2 - Non dégradation

OF3 - Vision sociale économique

OF4 - Gestion locale et A du Terr

OF5 – Pollution : priorité toxiques

OF6 - Des milieux fonctionnels

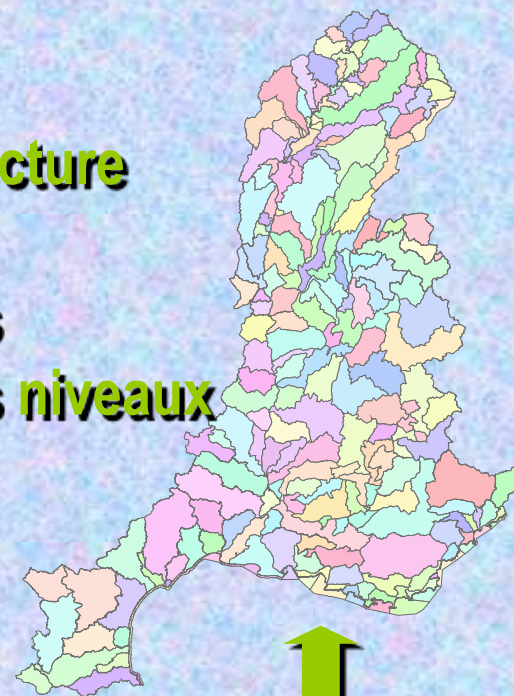
OF7 - Partage de la ressource

OF8 - Gestion des inondations

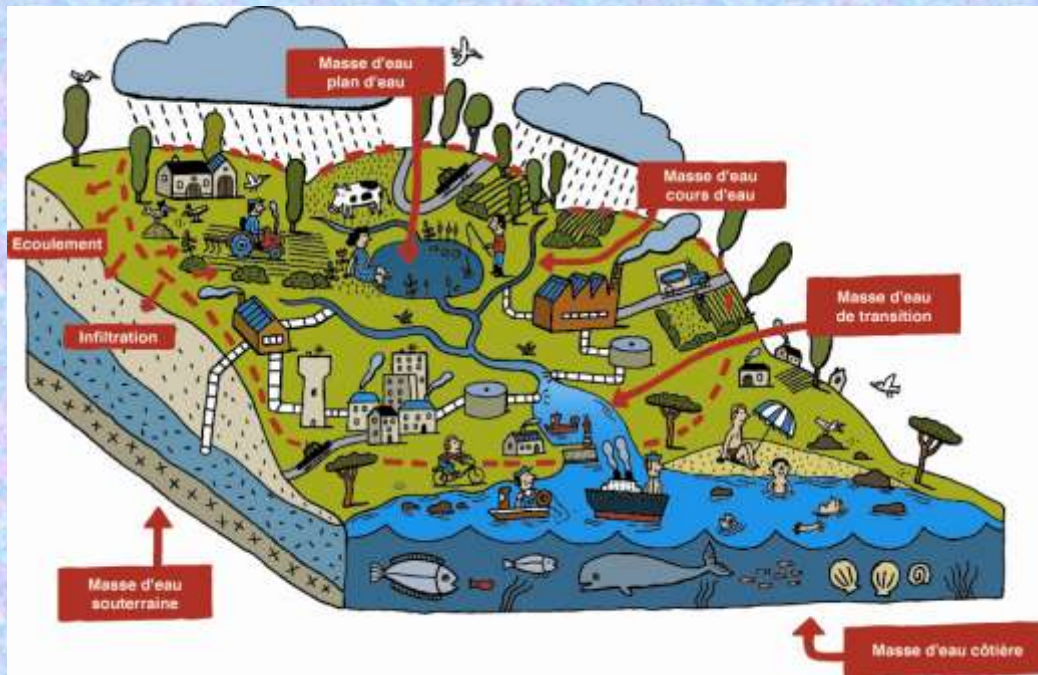
**Grille de lecture
commune**

- pour tous

- à tous les niveaux



Le Bassin Versant : Territoire de la gestion globale et coordonnée de la ressource en eau



Le bassin versant:
une zone géographique
à l'intérieur de laquelle
les milieux aquatiques
sont interdépendants

L'eau fait l'objet **de multiples usages** qui dépendent les uns des autres :

- prélèvements pour la consommation d'eau potable, l'irrigation, les process industriels, la production d'énergie,
- l'exercice de loisirs liés à l'eau (pêche, sports d'eau vive, nature),
- réception des pollutions domestiques, industrielles et agricoles.

Démarche de gestion Globale (outil de mise en œuvre locale du SDAGE) : SAGE et Contrat, 2 outils complémentaires

- **Le SAGE** : fixe des objectifs généraux (PAGD) et des règles d'utilisation, de mise en valeur et de protection des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques ainsi que de préservation des zones humides.
- **Le CONTRAT** : outil incitatif pour la mise en œuvre d'actions à l'échelle du bassin versant donnant lieu à un important programme d'études et de travaux.
- **SAGE et contrat** sont donc **2 outils complémentaires**, l'un établissant un "projet commun pour l'eau" assorti de règles de gestion, l'autre permettant le financement d'actions (au service de ce projet commun).

Le Bassin de la Tille : territoire à enjeux

- **Gestion de la Ressource en eau** : déficit quantitatif avéré, prélèvement pour divers usages (AEP, Irrigation, industrie...)
- **Qualité physique des milieux** : à préserver en amont (fortes potentialités) à restaurer à l'aval (fortes dégradations dues à l'artificialisation des milieux)
- **Qualité de la ressource touchée par des pollutions d'origine diverses** : agricole (nitrates, pesticides), urbaine (pluvial, pesticides non agricoles, assainissement...), industrielle
- **Aménagement du Territoire** : développement de l'urbanisation en périphérie de Dijon, évolution des cultures irriguées..
- **Inondation** : gestion des ouvrages...

Ces multiples enjeux ont conduit au classement du bassin de la Tille dans le SDAGE RM comme territoire nécessitant la mise en place d'un SAGE pour atteindre les objectifs fixés par le SDAGE. Ce SAGE doit être approuvé au plus tard en 2015.

QUESTIONS